

Novembre 2024

Séance de mobilisation sur la mise en œuvre de la LDNU

Rapport sommaire

Préparé par : Erin Green et Chloë Carley

**Native Women's
Association of Canada**



**L'Association des femmes
autochtones du Canada**

Séance de mobilisation sur la mise en œuvre de la LDNU : Rapport sommaire

Le 20 septembre 2024, la séance de mobilisation sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies (LDNU)* a eu lieu à l'Administration centrale de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) à Gatineau, Canada. La séance de mobilisation de la LDNU était l'un des nombreux ateliers tenus lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFAC. Les invités comprenaient des membres et des délégués des associations provinciales et territoriales membres (APTM) de l'AFAC. Le présent rapport présentera le résumé du projet de mise en œuvre de la LDNU et de la séance de mobilisation.

Sommaire du projet

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDDPA)*, l'AFAC appuie les efforts de Justice Canada visant à faire concorder les lois du Canada avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) par la mobilisation avec les membres de la communauté et les experts autochtones. Grâce à des activités actives de participation et d'engagement, comme la séance de mobilisation de la mise en œuvre de la LDDPA, l'AFAC cherche à appuyer et à contribuer aux efforts visant à mettre en œuvre la DDPA au Canada. Grâce à ce processus de collaboration avec les communautés autochtones et la réalisation d'analyses, de recherches et d'activités de mobilisation, l'AFAC offrira des recommandations et des conseils à Justice Canada sur la mise en œuvre de la DDPA. Ce faisant, l'AFAC travaillera à l'élaboration et à la diffusion de ressources d'information et d'éducation sur la DDPA et sa mise en œuvre au Canada. Pour s'assurer que ce travail répond aux besoins de la communauté, des rencontres (sondages, tables rondes) seront organisées afin d'obtenir des commentaires sur la mise en œuvre de la DDPA, les priorités clés et les besoins en ressources.



Contexte

Cette séance de mobilisation a réuni 12 participants représentant quatre provinces (Nouveau Brunswick, Alberta, Québec et Colombie-Britannique) et trois territoires (Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut). La séance de mobilisation de la mise en œuvre de la LDNU a été facilitée par Sara Mainville, experte de la DDPA, et a été appuyée par la spécialiste du groupe d'experts Brenda Gunn.

Sara Mainville

Sara Mainville est experte en la matière sur les relations Couronne-Autochtones, la DDPA, le Traité no 3 et l'Anishinaabe Inakonigewin. Sara est une avocate talentueuse et une membre active du Barreau de l'Ontario (2005) et du Barreau de la Colombie-Britannique (2022), qui a obtenu des approbations particulières pour exercer au Nunavut et au Québec. En 2014, Sara a été élue cheffe de la Première Nation de Couchiching, où elle s'est assurée que la Première Nation avait une forte présence politique et sur les médias sociaux. Sara se sert de son expérience en tant qu'ancienne cheffe pour aider les dirigeants à surmonter des problèmes difficiles en exploitant les formes autochtones de règlement des différends qui encouragent le discours et les solutions communautaires. Sara se considère comme une éternelle apprenante désireuse de mieux comprendre les systèmes de connaissances autochtones à travers le Canada.

Brenda Gunn

Brenda Gunn est une fière métisse et une professeure de droit à l'Université du Manitoba, où elle combine recherche universitaire et militantisme. Brenda est reconnue pour plaider en faveur d'une plus grande reconnaissance des droits inhérents des peuples autochtones tels que déterminés par leurs propres traditions juridiques. Brenda tire parti de leur expérience coûteuse pour participer au mouvement international des peuples autochtones. Récemment, Brenda a développé un manuel qui est l'une des principales ressources au Canada pour comprendre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle a également fourni une assistance technique au Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Résumé de la séance de mobilisation

Pour encadrer les discussions, l'animateur a commencé par une courte présentation sur la DDPA et sa mise en œuvre au Canada. Ce faisant, les conférenciers ont discuté de l'accent mis sur les droits internationaux de l'homme et la Déclaration des Nations Unies pour modifier le droit canadien afin de mieux respecter les droits autochtones. Sara a souligné le pouvoir de la Déclaration des Nations Unies d'amener les droits culturels et socio-économiques au même niveau que les droits politiques, ainsi que le pouvoir du langage des droits de l'homme à changer la façon dont les États et les pays voient et respectent les droits autochtones. Sara a également discuté des sujets à considérer avec prudence concernant les idées fausses sur la DDPA dans son ensemble en donnant



une présentation sur la désinformation répandue sur les médias sociaux au sujet de la Déclaration des Nations Unies et sur la nécessité de la prudence dans l'approche de l'autodétermination autochtone. Sara a conclu en mettant l'accent sur le thème des questions fondées sur le genre et sur la nécessité d'une approche pratique à l'égard de la mise en œuvre.

Après la présentation, l'animateur a amorcé une conversation sur la DNUDPA avec les participants à la séance de mobilisation en utilisant les questions de discussion fournies par l'AFAC. La discussion portait sur des sujets comme l'accès à leurs connaissances antérieures de la DDPA et sa mise en œuvre au Canada. Au cours de cette conversation, Sara et Brenda ont trouvé un besoin commun de ressources simplifiées et accessibles à fournir aux APTM et au grand public. Ces ressources espèrent combler les lacunes dont les participants ont discuté, se sentant intimidés et ne comprenant pas les documents de la DDPA. Un autre sujet qui a été discuté était la façon dont l'AFAC peut aider à partager l'information. Cela a donné lieu à de nombreuses recommandations et à des obstacles à l'information qui démontrent aux communautés autochtones que l'AFAC devra se concentrer au besoin d'établir des ponts.

Un sujet de discussion important a été les composantes spécifiques de la DDPA qui nécessitent une plus grande consultation avec les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones. De nombreux participants ont proposé des idées uniques en fonction de la région qu'ils représentaient. Dans l'ensemble, cette discussion a permis de mieux comprendre les besoins des communautés autochtones du Canada sur lesquels l'AFAC doit travailler spécifiquement avec Justice Canada concernant la DDPA. Le dernier point de discussion aborda tous les sujets dont les participants et les spécialistes du groupe d'experts estimaient nécessaires que l'AFAC discute avec Justice Canada au sujet de la DDPA. Cette section a été très approfondie et a mis en évidence de nombreux points d'intérêt pour l'AFAC afin de faire plus d'analyses et de recherches dans le but de faire progresser notre engagement avec Justice Canada sur la mise en œuvre de la DDPA et du Plan d'action de la LDNU au Canada.

Résumé des conclusions

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, plusieurs sujets différents ont été discutés au cours de la séance de mobilisation de la mise en œuvre de la LDNU, qui ont fait l'objet de nombreuses suggestions, opinions et recommandations de la part des participants et des spécialistes de la DNUDPA – la première étant le fossé avec les communautés autochtones et l'accès et la compréhension de la DDPA. Au cours d'une discussion ouverte, on a découvert que la majorité des participants n'avaient pas beaucoup de connaissances sur la DDPA avant la séance. Ce sujet a donné lieu à de nombreuses discussions sur les recommandations sur la façon dont l'AFAC pourrait aider à fournir des ressources accessibles et à diffuser de l'information. Les participants ont discuté de l'importance de la simplification de l'information (DDPA et l'information partagée avec les APTM à partir de maintenant). Ils ont suggéré que l'AFAC met sur pied des groupes de discussion pour poursuivre les discussions avec les APTM après l'atelier afin de s'assurer qu'il y ait un



flux ouvert d'information et de communication avec les APTM et les communautés autochtones au sujet de la mise en œuvre de la LDDPA. Ils souhaitent également que les APTM ajoutent l'éducation et la formation sur la LDDPA en des termes plus simple. Ceci vise à assurer que les APTM soient au courant du projet et qu'elles peuvent informer leurs communautés en toute confiance sur le projet de la LDNU et sur ses répercussions.

Un autre point de discussion a été les sujets de la DDPA qui nécessitent une plus grande consultation de la part des FF2ETDIG+ autochtones. Tous les participants ont souligné l'importance d'avoir des conseils de gouvernance inclusifs qui représentent tous les membres de la communauté (femmes, hommes, aînés et personnes LGBTQ+) et toutes les communautés autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits). L'atelier a permis de conclure que des sujets comme les FFADA2E+ et les politiques de protection de l'enfance doivent faire l'objet d'une plus grande consultation auprès des FF2ETDIG+. Les participants ont estimé qu'en raison du racisme et de l'oppression systémiques, il fallait donner la priorité aux expériences des FF2ETDIG+ dans leur mise en œuvre afin d'assurer l'honnêteté et de protéger les droits de leur communauté. Ce sujet de discussion a aussi soulevé le sujet de la méfiance des Autochtones envers la police, les autorités et Justice Canada. Pour cette raison, certains secteurs de la DDPA doivent collaborer davantage avec les membres des communautés autochtones afin de favoriser la confiance et des sentiments de sécurité au sein des communautés autochtones.

Le dernier sujet de discussion a été les principaux points de la DDPA sur lesquels l'AFAC devait se concentrer. Les participants ont noté les priorités liées à :

- Logement (article 88 de la LDNU et articles 21 et 23 de la DDPA)
- Sûreté et sécurité des Autochtones (article 15 de la LDNU et article 7 de la DDPA)
- Droit des peuples autochtones de protéger leurs terres et l'environnement (articles 35 et 40 de la LDNU et article 29 de la DDPA)
- Droits des peuples autochtones à la sécurité alimentaire (article 86 de la LDNU)
- Violence autochtone fondée sur le genre (articles 9, 10, 22, 58 de la LDNU et article 7 de la DDPA)
- Droit des peuples autochtones à l'eau, droit à l'eau potable et droit de protéger leur eau (article 49 de la LDNU et articles 25, 29 et 32 de la DDPA)

Points clés

- Les participants ont décrit plusieurs priorités pour la mise en œuvre de la LDNU et les domaines qui nécessitent une plus grande consultation avec les FF2ETDIG+ autochtones, notamment :
 - ↳ FF2EADA+
 - ↳ Politiques de protection de l'enfance
 - ↳ Vérifications du bien-être (surtout parce qu'il y a une peur que la police enlève les enfants et d'avoir la police à la maison)



- ↳ Importance d'avoir des conseils de gouvernance inclusifs qui représentent tous les membres de la communauté (femmes, hommes, aînés et personnes 2SLGBTQ+) et toutes les communautés autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits)
- ↳ Problèmes de mise en œuvre en raison du racisme systémique et de l'oppression sur les politiques
- Les participants ont décrit les principales façons dont ils aimeraient que les FF2ETDIG+ autochtones soient inclus dans le processus de mise en œuvre de la LDNU, notamment :
 - ↳ Consultations avec les communautés et les APTM
 - ↳ Rendre l'information plus accessible et utiliser des experts en la matière pour éduquer les membres de la communauté
 - ↳ Améliorer la communication et la consultation avec les communautés et avec nos APTM, plus précisément en ce qui concerne les travaux de l'AFAC
 - ↳ Mettre l'accent sur l'autodétermination des Autochtones en soulignant le droit à l'autonomie gouvernementale et à la prise de décisions
 - ↳ Étant entendu que les femmes autochtones au sein des communautés parlent au nom de la Terre mère et possèdent des connaissances essentielles pour protéger l'environnement, les ressources, les animaux, la terre et l'eau
- Les participants ont décrit des sujets précis qu'ils recommandent que l'AFAC se concentre ou discute avec Justice Canada sur la DDPA
 - ↳ Droit au logement et à la sécurité (en particulier en ce qui concerne les problèmes de qualité du logement, y compris les moisissures)
 - ↳ Politiques de protection de l'enfance
 - ↳ Droit à l'eau potable et droits à l'eau
 - ↳ Droits des océans et de la pêche
 - ↳ Droit à un environnement propre
 - ↳ Droit à la récolte traditionnelle des terres et des ressources
 - ↳ Droit à la protection des terres et des ressources (en particulier en ce qui concerne les animaux)
 - ↳ Crise actuelle du suicide dans les communautés autochtones
 - ↳ Violence basée sur le genre
 - ↳ Droit à la sécurité alimentaire
 - ↳ Droit pour les enfants de jouer



Recommandations et prochaines étapes

L'atelier s'est conclu par quelques réflexions finales des spécialistes de la DNUDPA et de la représentation par les APTM des voix autochtones dans l'ensemble du Canada. Les recommandations générales comprenaient :

- Les points de vue autochtones, y compris ceux des FF2ETDIG+ autochtones, doivent être représentés dans la mise en œuvre de la DDPA et du Plan d'action de la LDNU au Canada.
- Les membres de la communauté doivent continuer à être engagés pour assurer la mise en œuvre efficace de la LDNU au Canada.
- Les ministères fédéraux doivent analyser à l'interne leurs propres politiques (et le rôle que ces politiques peuvent jouer dans la poursuite du racisme systémique) afin d'assurer l'harmonisation avec la DDPA.
- Un travail important est nécessaire pour accroître l'éducation et la sensibilisation aux droits autochtones et à la mise en œuvre de la DDPA au Canada.

Grâce à ces recommandations, l'AFAC mènera une enquête communautaire supplémentaire afin de déterminer les ressources qui seraient utiles pour accroître l'éducation et la sensibilisation à la DDPA et là où il y a de grandes lacunes dans l'information que l'AWAC pourrait aider à combler. De plus, l'AWAC continuera de collaborer avec des experts et des membres de la communauté pour faire progresser et communiquer les priorités de mise en œuvre de la DDPA avec des partenaires à Justice Canada.



Annexe :

Question aux fins de discussion

Les spécialistes du groupe d'experts ont mené des discussions sur les questions de mobilisation suivantes :

- Quelles étaient vos connaissances avant cette séance de la DNUDPA et de sa mise en œuvre au Canada?
- Comment l'AFAC et/ou le gouvernement du Canada pourraient-ils mieux partager l'information sur la DDPA et sa mise en œuvre au Canada avec les membres de la communauté?
- D'après la présentation sur la DDPA et les domaines sur lesquels elle aura un impact sur le droit canadien, avez-vous des priorités pour sa mise en œuvre? Y a-t-il des domaines de la DDPA qui nécessitent une plus grande consultation avec les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre et/ou l'inclusion d'une analyse comparative entre les sexes dans le processus de mise en œuvre de la DDPA?
- Comment voudriez-vous que les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones et/ou une analyse comparative entre les sexes soient incluses dans le processus de mise en œuvre de la DDPA?
- Y a-t-il des sujets précis que vous recommandiez que l'AFAC se concentre ou discute avec Justice Canada sur la DDPA?

